

**MFR HORTICOLE DE L ESSONNE
VERTE**

Madame la Presidente

Domaine de Vauroux
Route d ormoy la rivièr
BP 162
91150 ETAMPES

Le 19 Mars 2024,

Objet : compte-rendu Intervention exercice 2023

Madame la Présidente

Suite a l analyse des documents il en ressort les observations suivantes:

1/ votre excédent comptable est de +37.248,93€ lie notamment a la reprise de provisions.

Votre EBE économique est négatif soit -20.047€.

2/ Nous avons constate de nombreux doubles règlements qui nécessitent de revoir vos procédures de contrôle interne.

3/ votre fournisseur COGEREST a augmente ses tarifs de + de 19% entre 01 et 12.2023.

4/Le point à surveiller c'est la persistance d'impayés élevés significatif (20 K€).

5/ La masse salariale représente 63% des produits contre 52% en 2022

6/ Dans les comptes arrêtés ce jour nous avons constate des incertitudes sur le recouvrement de certains comptes elevés 13ke et le 411ocapia 24320€.a ceci s ajoute l incertitude sur le recouvrement du trop verse a COGEREST (compte débiteur de 17134€ au 31.12.2023) l ensemble de ces éléments représente 55k€.

A ce montant pourrait s ajouter un trop paye AG2R de 2021 pour 4717€.

Donc un montant global de 59k€ qui nous conduit à faire une réserve sur la présentation des comptes 2023

Veuillez agréer, madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Eric Ferté
Commissaire aux comptes

MFR DE L'ESSONNE VERTE

Association

Siège social : DOMAINE DE VAUROUX
91154 ETAMPES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

Eric FERTE

Siège social : 22 AVENUE CHARLES DE GAULLE, 92200 NEUILLY
SUR SEINE

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de VERSAILLES

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MFR DE L'ESSONNE VERTE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly Sur Seine, le 20/03/2024

Le commissaire aux comptes

Eric FERTE

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric FERTE', written over the printed name.

4 VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS

ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels mais nous émettons une réserve sur le recouvrement de certaines créances qui s'élèvent à 60K€.

5 RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

6 RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

État préparatoire au Compte de résultat 1/2

État exprimé en €

		France		Exportation		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	FA		FB		FC			
	Production vendue	FD		FE		FF			
	Biens								
	Services	FG	322 468,46	FH		FI	322 468,46		347 686,01
	Montant net du chiffre d'affaires	FJ	322 468,46	FK		FL	322 468,46		347 686,01
	Production stockée					FM			
	Production immobilisée					FN			
	Subvention d'exploitation					FO	357 419,67		528 230,49
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges (9)					FP	30 455,22		10 416,79
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 675,75		13 461,25
Total des produits d'exploitation (2)						FR	717 019,10		899 794,54
Charges d'exploitation	Achats de marchandises					FS			
	Variation de stock					FT			
	Achats de matières et autres approvisionnements					FU	6 364,39		46 348,70
	Variation de stock					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	275 434,10		238 523,90
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	2 121,62		7 050,01
	Salaires et traitements					FY	325 809,73		335 563,30
	Charges sociales du personnel (10)					FZ	101 264,52		98 736,10
	Dotations aux amortissements					GA	8 779,87		8 353,96
	Dotations aux provisions :								
	- sur immobilisations					GB			
	- sur actif circulant					GC	17 143,70		50 962,86
	- pour risques et charges					GD			
Autres charges (12)					GE	2,64		327,13	
Total des charges d'exploitation (4)						GF	736 920,57		785 865,96
RESULTAT D'EXPLOITATION						GG	-19 901,47		113 928,58
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré					GI			
Produits financiers	De participations (5)					GJ			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	592,20		21,18
	Reprises sur provisions et transfert de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers						GP	592,20		21,18
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux provisions					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières						GU	0,00		0,00
RESULTAT FINANCIER						GV	592,20		21,18
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS						GW	-19 309,27		113 949,76

État préparatoire au Compte de résultat 2/2

Etat exprimé en €

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		-19 309,27	113 949,76	
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion	HA 56 718,45	1 722,43	
	Sur opérations en capital	HB		
	Reprises sur provisions et transfert de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7)	HD 56 718,45	1 722,43	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion (6bis)	HE 160,25	28 767,37	
	Sur opérations en capital	HF		
	Dotations aux amortissements et aux provisions (6ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7)	HH 160,25	28 767,37	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		HI 56 558,20	-27 044,94	
PARTICIPATION DES SALARIES		HJ		
IMPOTS SUR LES BENEFICES		HK		
TOTAL DES PRODUITS		HL 774 329,75	901 538,15	
TOTAL DES CHARGES		HM 737 080,82	814 633,33	
RESULTAT DE L'EXERCICE		HN 37 248,93	86 904,82	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont	amortissements des souscriptions dans les PME innovantes (art 217 octies)	RC	
		amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
obligatoires	A9			
(7) Détails des produits et charges exceptionnels :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détails des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

État préparatoire au Bilan Actif

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023			Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
État exprimé en €		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Immobilisations Incorporelles					
	Frais d'établissement	AB		AC		
	Frais de recherche et de développement	AD		AE		
	Concessions brevets droits similaires	AF	4 506,87	AG	4 506,87	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes	AL		AM		
	Immobilisations Corporelles					
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, mat et outillage indus.	AR	30 038,53	AS	25 935,53	4 103,00
	Autres immobilisations corporelles	AT	71 482,27	AU	62 921,63	8 560,64
	Immobilisations en cours	AV		AW		
Avances et acomptes	AX		AY			
Immobilisations Financieres						
Participations évaluées selon mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières	BH		BI			
TOTAL (II)	BJ	106 027,67	BK	93 364,03	12 663,64	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours					
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En-cours de production de biens	BN		BO		
	En-cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et Acomptes versés sur commandes	BV		BW		
					18 649,75	
	Créances					
	Créances clients et comptes rattachés (3)	BX	200 969,89	BY	80 215,56	120 754,33
Autres créances (3)	BZ	46 822,30	CA		46 822,30	
Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC			
Valeurs mobilières de placement	CD		CE			
Disponibilités	CF	190 595,24	CG		190 595,24	
Charges constatées d'avance (3)	CH	3 161,00	CI		3 161,00	
TOTAL (III)	CJ	441 548,43	CK	80 215,56	361 332,87	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CL				
	Primes et remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif (VI)	CN				
TOTAL ACTIF	CO	547 576,10	1A	173 579,59	373 996,51	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :	

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023		Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	
Capitaux Propres	Capital social ou individuel (1)	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)	DC			
	RESERVES				
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)	DF			
	Autres réserves	DG			
	Report à nouveau	DH	112 743,00	25 838,18	
	Résultat de l'exercice	DI	37 248,93	86 904,82	
Subventions d'investissement	DJ				
Provisions réglementées	DK				
Total des capitaux propres		DL	149 991,93	112 743,00	
Autres Fonds Propres	Produits des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
Total des autres fonds propres		DO	0,00	0,00	
Provisions	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	Total des provisions		DR	0,00	0,00
Dettes	DETTES FINANCIERES				
	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers	DV	1 799,99	1 799,99	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		15 937,06	
	DETTES D'EXPLOITATION				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 205,44	200 653,30	
	Dettes fiscales et sociales	DY	51 593,74	42 291,98	
	DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		2 454,09		
Autres dettes	EA	8 253,70	6 682,47		
Produits constatés d'avance (4)	EB	110 151,71	88 181,24		
Total des dettes		EC	224 004,58	358 000,13	
Ecart de conversion passif		ED			
TOTAL PASSIF		EE	373 996,51	470 743,13	
Renvois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	1D			
	Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				